

**PRÉFET
DU GERS***Liberté
Égalité
Fraternité***Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Risques
Mission Gestion Quantitative**

Formulaire de demande de dérogation aux arrêtés préfectoraux de restrictions des usages de l'eau pour les particuliers et les collectivités en vigueur dans le département du Gers.

Le présent formulaire a pour objet de permettre l'instruction d'une demande de dérogation aux mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau.

Les demandes de dérogation ne pourront porter que sur les mesures pour lesquelles le manque d'eau serait de nature à créer un préjudice environnemental et ou économique important. En conséquence, il convient de produire à l'appui de la présente demande toute pièce utile permettant d'en faciliter l'instruction.

Arrêté dont il est demandé dérogation

Identification du demandeur

Nom - Prénom/ Raison sociale

MATUSZAK Romain

Adresse complète :

668 rue du Crabet 32600 AURADÉ

Pour les établissements :

- représenté par (nom, prénom, et fonction)
- personne assurant le suivi du dossier :

Nom- prénom

Adresse (si différente de l'établissement) :

Tel :

Mèl

Fréquence d'arrosage envisagée (amplitude horaire/répartition journalière et hebdomadaire en considération des tours d'eau ou mesures de restriction en vigueur) :

Provenance de l'eau envisagée : prélèvement en cours d'eau réseau d'eau potable

Pièces complémentaires obligatoires

- Plan précis (localisation au 1/25000ème) de la localisation du prélèvement (si prélèvement en cours d'eau)
- Liste détaillée des mesures mises en place pour réduire la consommation en eau (amplitude horaire réduite, relevé journalier de la consommation, accord préalable du gestionnaire (CACG, SIAEP), etc.)

Le demandeur soussigné atteste avoir recherché toutes les solutions alternatives pour se conformer aux restrictions en vigueur afin d'éviter d'avoir recours au réseau d'eau potable ou à un prélèvement en cours d'eau, et s'engage à prendre les mesures détaillées dans la liste jointe à la présente demande pour réduire cette consommation au strict minimum.

fait à

AURADE

, le

06 09 2022

Signature


MATUSZAK

indiquer clairement le nom du signataire

Cette demande est à adresser par mèl à :

Direction départementale des territoires du Gers
Services Eau et Risques
Mission Gestion quantitative

Mèl : ddt-secheresse@gers.pouv.fr
tél : 05 62 61 53 37

Objet de la demande de dérogation

Objet de la demande : Remplissage d'eau d'une piscine neuve suite à une construction en dune.

Motivation de la demande de dérogation (importance de l'intérêt protégé) :

Nous souhaiterions pouvoir remplir notre piscine afin de pouvoir y installer le liner et le isolat roulant pour sécuriser la piscine pour nos enfants, car actuellement nous avons un trou de 6m x 3m bétonné. C'est une piscine neuve suite à une construction de maison du Auradé.

Quelles ressources alternatives avez vous mobilisé ? Pourquoi n'ont elles pas suffi ?

—

Localisation des espaces concernés et du prélèvement (adresse ou lieu dit) :

Piscine située dans notre jardin au 668 rue du Cradet 32600 AURADÉ

Volume prévisionnel consommé par jour : (en m³) ~ 27 m³ (1 seul remplissage)

Surface approximative ou linéaire à arroser : /

Utilisation envisagée de l'eau demandée

Remplissage d'une piscine neuve en cours de construction.

Essences / espèces/ cultures concernées (le cas échéant) :

—

Mode d'arrosage envisagé (aspersion, goutte-à-goutte...) :

—

Utilisation d'un programmeur : oui non


Cadre réservé à l'administration M. MATUSZAK

Décision Dérogation accordée / ~~Dérogation refusée~~

Prescriptions en cas de décision favorable / motifs pour une décision favorable ou autre

Vous sollicitez une dérogation à l'arrêté portant limitation de prélèvements sur le système Nant afin de mettre votre piscine au sec et l'accès de la piscine au sein de sa dérivation. Cela s'effectuera avec l'eau de SPI Eau Brasse Grasse ou sous issue de différents sources. Sous réserve de l'accord du syndicat sur les modalités de prélèvement, nous ne pourrions pas impacter les prélèvements vous êtes autorisés à prélever. Le volume strictement nécessaire à l'opération envisagée, dans la limite de 27 m³ au maximum.

Fait à Duch le 13.09.22

Signature 

— Pièces jointes : _____

DEROGATION 1.jpg

342 Ko